

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 408G Subvention à l'association la Bagagerie d'Antigel (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « La Bagagerie d'Antigel » ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association « La Bagagerie d'Antigel » (n° tiers X09496) (n° SIMPA 29701) (n° ASTRE 2011_06393), dont le siège social est situé à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Grenelle, 14 place Etienne Pernet (15^{ème}), pour le fonctionnement de son activité de bagagerie en direction des personnes sans domicile fixe située au 228 rue Lecourbe (15^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et suivants sous réserve de la décision de financement.